

Bâtiment:	Lieu de travail
Entreprise/Service:	Activité
Date/libéré:	Date de saisie

SUBSTANCES DANGEREUSE / DÉSIGNATION DE PRODUIT

Contient: Picral 4%
Acide picrique

LES DANGERS POUR HOMME ET ENVIRONNEMENT



Facilement inflammable



Nocif

R 11: Facilement inflammable.

R 20/21/22: Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.

MESURES DE PROTECTION, RÈGLES DE CONDUITE

Protection respiratoire: Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit., Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2.

Protection des yeux: Lunettes de protection.

Protection des mains: Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).

Protection corporelle: Vêtement de protection léger en matière plastique.

Indications pour l'utilisation en toute sécurité: Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation., Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

COMPORTEMENT EN CAS DE DANGER

Téléphone en cas d'urgence:

Agent d'extinction approprié: Mousse., Produits extincteurs en poudre., Eau pulvérisée., Dioxyde de carbone.

Procédé de nettoyage: Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel)., Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

PREMIERS SECOURS MESURES

Téléphone en cas d'urgence:

Après inhalation: Assurer un apport d'air frais., En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon., En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion: Ne pas faire vomir., Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau., Appeler aussitôt un médecin.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit: Éliminer comme déchet dangereux., Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Emballage non nettoyé: Les emballages non contaminés peuvent être recyclés., Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé): 070104*